



DECLARATION DU BENIN SUR LE RAPPORT DU GABON SUR L'EPU

Genève, Palais des Nations, le 23 octobre 2012

Mme la Présidente,

La délégation du Bénin a suivi avec grand intérêt la présentation du deuxième (2^{ème}) Rapport de la République du Gabon sur l'Examen Périodique Universel (l'EPU) et se réjouit des progrès réalisés notamment dans le domaine du renforcement de l'état de droit et de la démocratie à travers :

- la ratification des Instruments majeurs relatifs aux droits de l'Homme ;
- l'adoption du Document de Stratégie Nationale d'équité et de genre ;
- la promotion des droits de l'enfant ;
- l'amélioration des conditions de détention ; et
- la protection des minorités.

Le Bénin note également avec satisfaction, l'entrée en vigueur, depuis le 15 février 2010 de la Loi portant abolition de la peine de mort mais encourage le Gabon à mener les actions nécessaires en vue de la ratification du deuxième (2^{ème}) Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition de la peine de mort.

Mme la Présidente,

Les différents progrès enregistrés témoignent de l'importance que le Gouvernement du Gabon accorde à la personne humaine.

La République du Bénin félicite le Gabon et l'encourage à poursuivre les réformes engagées.

Enfin, la République du Bénin invite la Communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire aux efforts des Autorités gabonaises dans le cadre de la promotion des droits de l'homme dans ce pays.

HOUNYEZE PATRICE

Je vous remercie.